

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 30 Avril 2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, SOMERVILLE,
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS, EXPERT.
Excusés : Mrs LASSALLE, FRADET, YVORA, RIU

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif 2009 Pôle Médico-Commercial.**

Monique Claverie présente le compte de Gestion et le compte Administratif 2009 qui présente des résultats suivants, à savoir :

Section Fonctionnement :	Dépenses :	3 900,00 €	Recettes :	0
Section Investissement :	Dépenses :	0	Recettes :	242 880,00 €

Après échange de vue, les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes tels qu'ils ont été présentés.

*** Vote Budget 2010 Pôle Médico-commercial.**

Section Fonctionnement :	Dépenses :	394 501,00 €	Recettes :	394 501,00 €
Section Investissement :	Dépenses :	242 880,00 €	Recettes :	242 880,00 €

*** Approbation Compte de Gestion et Compte Administratif 2009 Commune.**

Monique Claverie présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 qui présentent les résultats suivants:

Section Fonctionnement :	Dépenses :	431 559,10 €	Recettes :	461 412,32 €
Section Investissement :	Dépenses :	159 103,84 €	Recettes :	81 923,10 €

En Fonctionnement, le résultat de l'exercice 2009 présente un excédent de 29 853,22 € auquel il faut rajouter les résultats antérieurs d'un montant de 96 863,32 €. Le résultat positif global est de : 126 716,54 €.

En Investissement, le solde d'exécution 2009 étant de : 23 190,55 € et le solde des restes à réaliser d'investissement 2009 étant de : 56 710, 45 € ; il apparait un besoin de financement de 33 519,90 €

Après échange de vue, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de la Commune tels qu'ils leurs ont été présentés.

*** Vote Budget 2010 Commune.**

Pour la section Fonctionnement, il s'élève à :

- en Dépenses : 545 521,00 €	
Charges à caractère général	147 050,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	242 100,00 €
Charges de gestion courante	110 517,00 €
Charges financières	5 500,00 €
Dépenses imprévues	11 281,00 €
Virement section investissement	29 073,00 €

- en Recettes : 545 521,00 €

Atténuations de charges	9 200,00 €
Produits de service	47 100,00 €
Impôts et taxes	240 786,00 €
Dotations, subventions	127 738,00 €
Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
Produits exceptionnels	12 500,00 €
Excédent antérieur	93 197,00 €

Pour la section Investissement, il s'élève à :

- en Dépenses : à 272 500,00 €, incluant les Restes à réaliser qui sont de 155 498,58 €. La différence, soit 117 001,42€, sera consacrée aux investissements suivants :

Remboursement emprunts	26 000,00 €
Travaux bureau Poste	6 600,00 €
Parcours santé	1 700,00 €
Travaux ruisseau Jouanin	3 800,00 €

Trinquet ; étanchéité	3 000,00 €
Travaux Eglise	901,42 €
Jeux : table ping-pong	1 000,00 €
Agrandissement hangar communal	5 000,00 €
Etude port	35 000,00 €
Travaux bâtiments communaux	11 000,00 €
Acquisition (matériel-mobilier)	23 000,00 €

- en Recettes : 272 500,00 €, réalisés de la façon suivante :

Excédent antérieur	23 190,55 €
Reste à réaliser	98 788,13 €
Affectation de résultat	33 519,90 €
Virement de la section Fonctionnement	29 073,00 €
FCTVA	5 100,00 €
FEC	6 000,00 €
Subvention OLAE	5 500,00 €
Emprunt bâtiments communaux	11 000,00 €
Emprunt matériel camion	18 000,00 €
Subvention + emprunt étude port	42 328,42 €

Après échange de vue, les membres du conseil municipal approuvent avec 10 voix pour et 1 abstention, le budget tel qu'il lui a été proposé.

A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter très faiblement (1,56 %) le taux des impôts, à savoir :

Taxe Habitation : 12,88 % (12,69 % 2009) - Taxe Foncier Bâti : 4,64 % (4,57 % 2009) -

Taxe Foncier non Bâti : 12,33 % (12,14 % 2009).

* Divers.

- Utilisation du pont par les camions : Mr Emmanuelli nous informe qu'une campagne de comptage a été réalisée courant février durant 17 jours sur cet axe. Il a été dénombré 16 393 véhicules dont 420 poids lourds. Parallèlement à ce comptage, une enquête de circulation va être lancée sur la commune de St Geours-de-Maremne afin de connaître le nombre de poids lourds s'engageant et sortant de la RD 17 au niveau de cette commune. Cette étude complémentaire, menée courant juin 2010, permettra d'avoir une vision globale du transit des poids lourds dans notre secteur. La décision éventuelle de limiter le tonnage sur la RD 17 pourra alors être étudiée en appréhendant finement les incidences sur le trafic dans les communes de St Geours- de- Maremne, Pey, Orist et Saubusse.

- Concernant le mauvais état des routes départementales n°17 et n°460 traversant la commune, le Département a programmé, dès cette année, l'achèvement du renouvellement du revêtement de la RD 17 entre le passage à niveau et la limite avec St Geours-de-Maremne. La signalisation horizontale et verticale sera également remise à niveau, ainsi que le nettoyage des fossés. La surveillance de la RD 460 sera renforcée et une signalisation temporaire adaptée sera mise en oeuvre. Des interventions ponctuelles de remise en état des accotements et des dégradations de la chaussée seront réalisées pour garantir la sécurité des usagers de cette section aux caractéristiques limitées.

- Le Pays Adour Landes Océanes nous informe qu'il a confié à L'ADACL, la mission de rédiger le cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour le projet du port. Ensuite il conviendra de préparer les dossiers de demandes de subventions pour le financement de l'étude (CGL, CRA, procédure Leader)

- Diagnostic d'Accessibilité aux Handicapés dans les ERP : le cabinet chargé d'établir le diagnostic dans notre commune a rédigé son rapport. Il en ressort que la mise en accessibilité des établissements recevant du public de notre village nécessite des travaux à hauteur de 243 000,00 € environ. Il convient de rappeler que cette accessibilité concerne tous les handicaps existants et que ce programme de mise en Accessibilité est mené sur tout le territoire de MACS. La commission chargée de suivre cette étude doit assister à d'autres réunions en mai, au cours desquelles les enjeux financiers et un calendrier des différentes étapes à poursuivre seront précisés.

- Fêtes de Saubusse : le président du comité des fêtes sollicite l'autorisation du conseil municipal pour monter un chapiteau pour les repas ainsi que des arènes pour un toro ball, au bord de l'Adour. Par ailleurs, il demande l'autorisation d'utiliser les vestiaires du trinquet durant le déroulement du tournoi de foot organisé jusqu'au 20 juin dans le cadre des fêtes locales. Le conseil répond favorablement à ces deux demandes.

- Pôle médico-commercial : le conseil donne son accord au devis de l'entreprise Belmonte pour la réalisation de purges d'un montant H.T. de 7 716,50 €.

- Tournoi de Pala : le tournoi recommence cette année et le conseil répond favorablement pour maintenir le tarif de l'année dernière pour l'utilisation du trinquet, soit 4,50 € l'heure.

- Stationnement à l'école : des parents ont fait savoir leur mécontentement face au non respect des règles de stationnement à l'école. En effet, certains parents se garent sur le passage clouté réservé uniquement à la traversée de la route pour regagner l'autre côté. De ce fait, les enfants sont contraints de traverser dangereusement hors du passage. Il est donc demandé à chacun de respecter rigoureusement la signalisation pour une meilleure sécurité.

- Le SITCOM informe qu'une distribution de composteurs aura lieu à ORIST à la Salle des Fêtes **le Mercredi 19 mai et le Samedi 22 mai de 9H à 12H.**

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Samedi 08 mai** : commémoration de la Victoire de 1945 : 11h00 : Messe du Souvenir en l'Eglise de Saubusse, puis Cérémonie au monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes.
- **Vendredi 21 mai** : dans le cadre des Journées Aquitaine Naturelle, le Conseil Régional nous a confirmé la venue du Président de Région, Alain Rousset, pour visiter notre commune à partir de 9h30.
- **Samedi 22 mai** : randonnée nautique des 3 rivières : départ 14h00 / 14h30, bords de l'Adour.
- **Mercredi 02 Juin** : distribution de sacs poubelles à la mairie de 13h30 à 17h, à partir du 02 juin.
- **Samedi 05 juin** : Fêtes des Mères à partir de 18h30 à la salle des Fêtes.
- **18 / 19 et 20 juin** : Fêtes locales.